



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DEMANDE D'INSCRIPTION

CONCOURS NATIONAL EXTERNE OU INTERNE  
A AFFECTATION LOCALE (**DEPARTEMENT DE LA GUYANE**)  
DE RECRUTEMENT DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

### Avertissement

Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites.

S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives, que les renseignements fournis sont inexacts, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.

Ecrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.

Cocher la ou les cases correspondant à votre situation.

Je souhaite m'inscrire au :

- CONCOURS **EXTERNE** NATIONAL A AFFECTATION LOCALE (département de la GUYANE)  
OU  
 CONCOURS **INTERNE** NATIONAL A AFFECTATION LOCALE (département de la GUYANE)

### CONCOURS EXTERNE :

**Epreuve écrite d'admissibilité n°1** : Une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à l'analyse et au raisonnement. Le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

**Durée** : quatre heures ; coefficient 4

**Epreuve écrite d'admissibilité n°2** : Deux séries de questions

**Première série** : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;

Et

**Deuxième série** : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- ou deux questions portant sur la procédure pénale ;
- ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

**Durée :** trois heures ; coefficient 3

#### **CONCOURS INTERNE :**

**Epreuve écrite d'admissibilité n°1** : Résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire se rapportant à des problématiques concrètes d'ordre administratif ou juridique. La réponse apportée au cas pratique sera construite sous la forme d'une note structurée qui aura pour objectif de mettre le candidat en situation professionnelle. Le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

**Durée :** quatre heures ; coefficient 4

**Epreuve écrite d'admissibilité n°2** : Deux séries de questions

**Première série** : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;

**Et**

**Deuxième série** : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- ou deux questions portant sur la procédure pénale ;
- ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

**Durée :** trois heures ; coefficient 3







**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Avez-vous suivi une préparation spécifique à ce concours ?  oui  non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?  BAC, ...  BAC + 2  
 BAC +3  
 BAC +4  BAC +5 et plus  
 BEP, CAP, BEPC  Dérogation de diplôme (3 enfants)  
 Commission de recevabilité (demande d'équivalence)  
 Sans diplôme  Autre : .....

**CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN (externe et interne)**

Cochez la cour d'appel de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez les épreuves écrites :

**Cour d'appel de Cayenne**

**DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION**

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée **au plus tard le 09 janvier 2023**, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice  
Direction des services judiciaires  
Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau RHG4 – Pôle recrutements  
13 Place Vendôme  
75042 Paris cedex 01**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :**